ASSOCIATED MEDICAL SERVICES INCORPORATED
MEDICAL CARE BY PREPAYMENT

UNIVERSITY OF
TORONTO LIBRARY

The
Jason A. Hannah
Collection
in the History
of Medical
and Related
Sciences

Kompl.

MEMOIRE
SUR
L'INOCULATION
DE LA
PETITE VEROLE.

LU A L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE

De l'Académie Royale des Sciences, le Mercredi 24. Avril 1754.

PAR

M. DE LA CONDAMINE,

Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Lazare, de l'Académie Royale des Sciences, des Sociétés Royales de Londres & de Berlin.

A LA HAYE,
Chez NICOLAS VAN DAALEN, Libraire dans le Hoogſtraat.
M. DCC. LIV.

MEMOIRE
SUR
L'INOCULATION
DE LA
PETITE VEROLE.

Lu à l'Aſſemblée publique de l'Académie Royale des Sciences, le Mercredi 24. Avril 1754, par M. DE LA CONDAMINE

UNE maladie affreuſe & cruelle, dont nous portons le germe dans notre ſang, détruit, mutile, ou défigure un quart du genre humain. Fléau de l'ancien Monde, elle a plus dévaſté le nouveau que le fer de ſes conquérans : c'eſt un inſtrument de mort, qui frappe ſans diſtinction d'âge, de ſexe, de rang, ni de climat. Peu de familles échappent au tribut fatal qu'elle exige. C'eſt ſur tout dans les Villes, & dans les Cours les plus bril-

 lantes

lantes qu'on la voit exercer ſes ravages (*a*). Plus les têtes qu'elle menace ſont élevées, ou précieuſes, plus il ſemble que les armes qu'elle emploie ſont redoutables: on voit aſſez que je parle de la petite vérole. L'inoculation, préſervatif ſûr, avoué par la raiſon; confirmé par l'expérience; permis, autoriſé même par la Religion, s'offre à nous pour arrêter le cours de tant de maux, & ſemble demander à la politique d'être mis à la tête des moyens propres à conſerver & à multiplier l'eſpece humaine. Qui peut nous empêcher de recueillir les fruits de ce bienfait de la Providence? tel eſt l'objet des recherches qui font le ſujet de ce Mémoire.

Je le diviſe en trois parties. Je rapporte dans la premiere les principaux faits hiſtoriques concernant l'inoculation. Dans la ſeconde, j'éxamine les objections que l'on a faites, & que l'on aura pu faire contre ſon uſage. Dans la troiſiéme,

(*a*) Soit par la différente température de l'air, ſoit par la diverſité des alimens, ou par quelqu'autre cauſe; on remarque que la petite vérole eſt communément plus dangereuſe dans les Villes, ſurtout aux adultes & aux enfans délicatement élevés.

me, je tire des conséquences des faits établis dans les deux premieres, & je hazarde quelques réflexions.

PREMIERE PARTIE.

HISTOIRE DE L'INOCULATION.

L'INOCULATION de la petite vérole par incision ou par piquûre s'est pratiquée de tems immémorial en Circassie, en Géorgie, & dans les pays voisins de la Mer Caspienne (*a*). Inconnue en Europe, elle y étoit cependant en usage, & même fort près de nous, dans la Province de Galles en Angleterre (*b*). La même opération, autrefois connue, & depuis négligée en Grece & en Turquie, fut rapportée à *Constantinople* à la fin de l'autre siécle (*c*) par une femme de Thessalie; elle la pratiquoit avec un grand suc-

(*a*) Lettre de Timone. *Voyez ci après.*

(*b*) Extraits des Lettres rapportées par M. Jurin à la suite de sa *Lettre à M. Caleb Cotesworth*, &c.

(*c*) En 1673 V. *Traité de l'Inoc. de M. Butini.* Je n'ai point trouvé cette date ailleurs.

ſuccès; mais ſeulement parmi le peuple (*a*). Plus anciennement encore, & dès le commencement du XVII^e^. ſiecle (*b*), on communiquoit la petite vérole à la Chine ſans inciſion & par le nez, en faiſant reſpirer la matiere des boutons deſſéchés réduite en poudre: tous ces faits étoient enſevelis dans l'oubli, lorſque *Emmanuel Timon*, Médecin Grec, Membre de l'Univerſité d'Oxford & de Padoue, ayant entrepris d'étendre & d'accréditer l'inoculation, en donna une deſcription détaillée dans une Lettre au Docteur *Vodward*, écrite de *Conſtantinople* au mois de Décembre 1713. Après avoir ſuivi de près cette opération pendant ſept à huit ans dans cette capitale, il ne rapporte que deux exemples, dont le ſuccès fâcheux ne peut même être attribué à l'opération (*c*).

Jac-

(*a*) Pilarini. *Voyez ci-après.*

(*b*) Lett. du P. d'Entrecolles. *Tome XX. des Lettr. édif. & curieuſes.*

(*c*) Deux enfans de trois ans, l'un & l'autre ſujets au mal caduc & aux écrouelles, à qui leurs parens avoient voulu faire inoculer la petite vérole, parurent guéris de cette maladie, & moururent l'un de la dyſſenterie le 32e jour, l'autre de maraſme 40 jours après l'opération. L'Auteur ajoute qu'on ſoupçonna même que les parens a-

voie

Jacques Pilarini, autre Médecin Grec, qui avoit vu auſſi la Theſſalienne opérer ſous ſes yeux à *Conſtantinople* dès l'année 1701, & qui ne s'étoit rendu qu'à l'évidence des faits après avoir long-tems refuſé d'approuver cette pratique, en publia les détails dans un petit ouvrage imprimé à Veniſe (*a*) en 1715, avec approbation & atteſtation de l'Inquiſiteur. Cette femme aſſuroit avoir inoculé ſix mille (*b*) perſonnes dans la ſeule année

1713,

voient voulu ſe défaire de ces deux ſujets infirmes & incommodes. L'Extrait de la Lettre d'Emmanuel Timone inſérée dans les Tranſactions Philoſophiques No. 339. elle ſe trouve auſſi ſans date, mais plus courte & en d'autres termes, dans l'Appendix du voyage de *la Motraye*, qui dit l'avoir reçu de l'Auteur ſon ami au mois de Mai ou de Juin 1712. Tome II. Page 115. Edit. de la Haye *in-folio.* Dans les *acta eruditorum* de Leipſik du mois d'Août 1714, il y a un extrait de l'*Hiſtoire de l'inoculation*, par le même Timone, qu'on ſuppoſe récemment imprimée à Conſtantinople. Voyez auſſi *Ephemerid. Naturæ curioſorum*, Norimbergæ 1717. *Cent V. Obſ. II.* communiquée par le premier Médecin du Roi de Suede.

(*a*) *Nova & tuta variolas excitandi per transplantationem methodus*, *Venetiis* 1715; réimprimé avec le précédent à Nuremberg 1717, & à Leyde 1721, ſous le titre de *Tractatus bini de nova variolas per transplantationem excitandi methodo.*

(*b*) Butini, *Traité de l'Inoc.* p. 87.

1713. De ce nombre furent, ſans doute, la plupart des enfans des Négocians Anglois, Hollandois, François (*a*), établis à *Conſtantinople* & à *Péra*, que j'ai vu en 1732 s'applaudir d'avoir été ſoumis par leurs parens à cette opération, & de s'être par ce moyen préſervés, eux & leurs enfans, des dangers de la petite vérole, de ſes ſuites funeſtes, & des cicatrices qu'elle a coutume de laiſſer. De ce nombre fut encore *Antoine le Duc*, qui recevant en 1722 le Bonnet de Docteur en Médecine à *Leide*, y ſoutint publiquement l'inoculation ſuivant la pratique de Turquie (*b*).

Le premier Ecrivain du ſiécle nous a de-

(*a*) On a trop légérement avancé que les Turcs avoient adopté cette méthode, *& qu'il n'y avoit point de Bacha à Conſtantinople qui ne donnât la petite vérole à ſes enfans en les faiſant ſévrer.* La Theſſalienne n'inoculoit que des Grecs, des Arméniens & autres Chrétiens, ou Sujets du Grand Seigneur, ou nés en Turquie: Pilarini, dans ſon ouvrage ſur l'Inoculation aſſure poſitivément que les Turcs, attachés à leur dogme de la fatalité, n'avoient point encore embraſſé cette pratique en 1715. *Soli Turcæ, utpote fati decretis addicti, minuſquè dociles, hanc neglexerunt huc uſque.*

(*b*) *Diſſert. de Byzantinâ variol. inſitione. Lugd. Bat.* 1722. Imprimée avec deux autres Diſſertations de Médecine de Londres

depuis long-tems inſtruit que *Miledi Wortley Mountague*, Ambaſſadrice d'Angleterre à la Porte, en 1717, ayant ſenti tous les avantages de cette méthode, eut le courage de faire inoculer à *Conſtantinople*, par ſon Chirurgien, ſon fils unique, âgé de ſix ans, & ſa fille, à ſon retour en Angleterre, où ſon exemple fut ſuivi par pluſieurs perſonnes de diſtinction. Bientôt après, à la réquiſition du College des Médecins de Londres, l'expérience fut faite ſur ſix criminels (*a*), dont la peine de mort fut communiquée en cette épreuve, qui leur ſauva une vie qu'ils avoient mérité de perdre. La feue Reine d'Angleterre, alors Princeſſe de Galles, fit inoculer ſes enfans, le Prince de Galles d'aujourd'hui (*b*) & les Princeſſes ſes ſœurs, ſous la direction du Docteur *Sloane*, ce qui donna beaucoup de vogue & de célébrité à la nouvelle méthode; mais cet exemple, qui par-tout ailleurs eut irrévocablement fondé l'uſage d'une pratique utile au genre humain, en retarda bientôt le pro-

(*a*) Relation du Docteur Jurin déja citée.

(*b*) Lettre de M. de la Coſte à M. Dodard, pag. 39. Préface de l'Ouvrage de M. Jurin, ſur l'Inoculation.

progrès dans un pays de factions, où la raison armée de l'évidence & adoptée par un parti, perd infailliblement ses droits aux yeux du parti contraire. Tandis que les plus fameux Médecins de la Grande-Bretagne, les Docteurs *Sloane* (a) *Freind*, *Arbuthnott*, *Jurin*, *Mead*, *&c.* favorisoient la nouvelle méthode, qu'ils écrivoient en sa faveur, & que les Docteurs *Shadwel*, &c. la faisoient pratiquer sur ses enfans; deux (b) Médecins peu connus & un Apoticaire sembloient chercher à se faire un nom en la proscrivant, tandis que l'Evêque de *Salisbury* & plusieurs Casuistes (c) soumettoient leurs enfans à l'inoculation; d'autres Théologiens prétendoient qu'elle attiroit la colere céleste: Ils alléguoient en preuve le grand nombre de ceux qu'emportoit la petite vérole naturelle, & l'un d'eux prêchoit dans un Sermon à *Londres* que le Diable avoit donné lui-même la petite vérole à Job par ce moyen infernal (d).

Ce-

(a) Même Lettre de M. de la Coste à M. Dodard.

(b) Les Docteurs Blankmore, Vagstaff, & l'Apoticaire Massey.

(c) Lettre de M. Amyand, rapportée par M. de la Coste. *Lettre à M, Dodard*, pag. 69.

(d) *Ibid. page* 51.

Cependant outre les expériences de *Constantinople*, où dans une seule année jusqu'à dix mille personnes de tous les rangs avoient passé heureusement par cette épreuve (a), des milliers de sujets avoient été inoculés en Angleterre sans accident; le Docteur *Jurin*, Secrétaire de la Société Royale, publia en l'année 1724 une relation détaillée des succés des expériences faites dans la Grande-Bretagne, avec plusieurs lettres servant de supplément & de preuves. Il résulte de ses calculs, que d'autres beaucoup plus récens ont confirmés, qu'à Londres, & même dans les Provinces, où le mal passe pour être moins dangereux, il mouroit communément un septiéme, un sixiéme, & quelquefois un cinquiéme de ceux qui étoient attaqués de la petite vérole naturelle (b), & qu'à peine il en étoit mort un sur quatre-vingt-onze de ceux qui l'avoient reçue par insertion, quoiqu'il ne fût pas bien prouvé que leur mort en eut été la suite, & quoique la méthode ne fut pas encore perfectionnée. Dans ces

(a) *Ibid. page* 68.

(b) Relation de M. Jurin, édition de Londres 1723, & Traduction Françoise par M. Noguez.

ces commencemens on avoit hazardé beaucoup d'expériences ſur des ſujets infirmes, ou mal préparés C'eſt dans de pareilles circonſtances qu'à *Boſton* dans la nouvelle Angleterre, de trois cent perſonnes inoculées indiſtinctement & avec peu de précautions dans un tems d'épidémie & de grandes chaleurs, il en étoit mort cinq, c'eſt-à-dire, un ſur ſoixante; encore (*a*) eſt-il fort douteux que leur mort fut l'effet de l'opération. Cependant on prétendit qu'il en étoit mort un de quarante-neuf, & ce malheur étant tombé ſur quelques ſujets de diſtinction (*b*), donna du poids aux clameurs des gens prévenus. Le Magiſtrat intervint, l'eſprit de parti s'en méla; l'opération ne fut permiſe qu'avec des reſtrictions qui reſſembloient à une prohibition. On publia qu'elle ne mettoit point à l'abri de la petite vérole naturelle, quoiqu'on ne pût produire aucune exemple pour le prouver. Les plus ſages, les plus modérés conclurent qu'il étoit de la pru-

(*a*) Relation de l'inoculation de la petite vérole. Par M. Jurin p. 19.

(*b*) Voy. Analyſe de l'inoculation du Docteur Kirkpatrik. Lond. 1754. pag. 109.

prudence d'attendre que le tems & une longue expérience eussent donné plus de lumieres.

Les premiers succès de la nouvelle méthode avoient été rendus publics en France, par un Lettre de M. *de la Coste*, Docteur en Médecine, adressée à M. *Dodard*, Premier Médecin de Sa Majesté, & publiée à Paris en 1723, avec privilége, sous l'approbation de M. *Burette*, Docteur de la Faculté de Paris. Dans cette Lettre il est fait mention d'une Consultation de neuf des plus fameux Docteurs de Sorbonne, que l'Auteur avoit eu la satisfaction de voir enfin conclure: *qu'il étoit licite, dans la vue d'être utile au Public, de faire des expériences de cette pratique.* La même Lettre suppose que M. *Dodard* & plusieurs de nos plus célèbres Médecins, tels que feu M. *Chirac*, successeur de M. *Dodard* dans la place de premier Médecin du Roi, & M. *Helvetius* (a) premier Médecin de la Reine, l'un & l'autre de cette Académie, approu-

(a) *M. Helvetius* (dit M. de la Coste dans sa Lettre à M. Dodard, p. 54) *m'a fait l'honneur de m'écrire qu'il croit cette méthode très utile & très-avantageuse pour l'Etat, & que je lui ferois plaisir de*

prouvoient la nouvelle méthode. Le même ouvrage cite une lettre de M. *Astruc*, alors Professeur de Montpellier, aujourd'hui du Collége Royal, & Médecin consultant du Roi: *Il ne jugeoit point que cette opération pû avoir aucun danger, & il paroissoit fort aise qu'on voulût la pratiquer à Paris.*

Au mois de Juillet 1724 (*a*) M. *Noguez*, Médecin de Paris, fit une traduction de l'ouvrage du Docteur *Jurin*, précédée d'une Apologie de l'inoculation; le tout fut bien reçu du Public, mais la méthode avoit reçu un grand échec dès l'année précédente.

Les bruits exagérés de ses mauvais succès à *Boston*, pendant l'été de 1723, le nombre des morts que l'épidémie emporta cette même année à *Londres*, & que l'on mit faussement (*b*) sur le compte de l'opé-

de le nommer, comme quelqu'un qui souhaite très-vivement qu'on en fasse des Expériences, persuadé qu'il est qu'elles réussiront. Je connois plusieurs illustres Membres de la Faculté qui pensent de même, M. *Falconet*, M. *Vernage*, &c.

(*a*) L'approbation du livre est du 31 Juillet 1724, mais le livre ne parut qu'en 1725.

(*b*) *An Account*, &c. par *Jurin*, pag. 30. *London* 1724; & traduction de M. *Noguez*, pag. 63.

l'opération, avoient diminué la confiance que l'on commençoit à y prendre. Ces bruits s'étoient répandus à Paris dans le tems où l'on ſongeoit à faire des expériences de l'inoculation. Après le ſuccès de celles qui avoient été faites en Angleterre, & ſur-tout ſur la famille Royale, il étoit plus que tems qu'on en fit des épreuves en France, ne fût-ce que dans les Hôpitaux. Elles euſſent été favoriſées par un Prince, (*a*) protecteur des Sciences, des Lettres & des Arts qu'il chériſſoit & cultivoit; mais à peine eut-il les yeux fermés qu'on ſoutint dans les Ecoles de Médecine une Thèſe (*b*) qui ſonna le tocſin contre les Inoculateurs; leur opération y eſt traitée de criminelle, ceux qui la pratiquent d'impoſteurs & de bourreaux, & les patiens de dupes.

Cette Thèſe porte les caracteres les plus marqués d'un ouvrage de paſſion: c'eſt une déclamation violente & dénuée de preuves, par laquelle on cherche à intéreſſer la morale & la religion contre la

(*a*) Monſeigneur le Duc d'Orléans, Régent de France, mort le 3. Déc. 1723.

(*b*) *An Variolas inoculare nefas?* Queſtio Medica. *In Scholis Medicorum*, 30 *Decembris* 1723.

la nouvelle méthode. Aucun Docteur de la Faculté de Paris ne s'étoit ouvertement déclaré, & n'étoit personnellement intéressé à la faire valoir: d'ailleurs on manquoit de faits & d'informations exactes pour répondre aux nouvelles objections. Le livre de M. *Jurin* n'étoit pas encore public. La crainte de se rendre responsable de quelque fâcheux événement empêcha sans doute nos plus grands Médecins de s'opposer au torrent. Neuf Docteurs de Sorbonne, après un mûr examen, avoient décidé, comme je l'ai déja remarqué, en faveur des expériences de l'inoculation. L'approbation qu'un Inquisiteur avoit donnée à l'ouvrage de *Pilarini*, suffisoit seule pour rassurer les plus scrupuleux; mais il est des gens à qui un remede venu de Turquie, & accueilli dans un pays Protestant, ne peut paroître que pernicieux. Quoiqu'il en soit, le préjugé ordinaire contre tout ce qui est singulier & nouveau, prévalut.

Bientôt après le célébre M. *Hecquet* ennemi juré de toute nouveauté en Médecine, publia une Dissertation anonyme, dont le titre seul est modéré: *Raison de doute contre l'inoculation.* On sçait jusqu'à quel point cet homme, d'ailleurs respectable,

table, portoit la prévention & l'opiniâtreté; je n'ai pas eu le courage, je l'avoue, d'achever entierement la lecture de sa Dissertation : qu'on ne me blâme pas, à moins de l'avoir tenté comme moi. L'inoculation d'une maladie sur un corps humain pouvoit-elle n'être pas criminelle aux yeux de celui qui semble être tenté de ne pas trouver entierement innocente l'inoculation qui se pratique sur les arbres? Voici le précis de ses griefs contre la nouvelle méthode : *Son antiquité est mal établie : l'opération est fausse dans les faits, injuste, sans art, sans loix : elle n'évacue pas la matiere de la petite vérole : elle a un double caractere de réprobation : elle est contraire aux vues du Créateur : elle ne préserve point de la petite vérole naturelle : elle est contraire aux loix : elle ne ressemble à rien en Médecine, mais bien plûtôt à la Magie* (a). Tel est l'extrait du livre & des raisonnemens du plus sçavant & du plus célébre ennemi de l'inoculation. L'approbation du Docteur *Burette*, Censeur Royal, est digne de remarque. Il certifie que cet ouvrage & les observations qu'il contiens

(a) Raisons de doutes contre l'inoculation.

tient *ſont toutes conformes à l'ancienne pratique de la Médecine.*

Quoiqu'il en ſoit, le concours de tant de circonſtances malheureuſes jetta l'inoculation dans une ſorte d'oubli juſqu'en 1738 (*a*). Mais tandis qu'elle ſembloit perdre du terrein en Europe, elle faiſoit de nouvelles conquêtes en Aſie. L'épidémie de 1723 qui fut le fléau de l'Europe & de l'Amérique, fit apparemment le tour du monde, & ce n'eſt pas l'unique exemple (*b*). Les Tartares, chez qui la petite vérole n'eſt pas commune, en furent infectés. La plupart des adultes en mouroient. Le P. d'*Entrecolle*, Miſſionaire Jéſuite à Pekin rapporte (*c*) qu'en 1724, l'Empereur de la Chine envoya des Médecins de ſon palais en Tartarie pour y *ſemer* la petite vérole artificielle, c'eſt le nom que les Chinois donnent à leur méthode d'inſertion, dont nous dirons un mot. Sans doute le ſuccès des Médecins Chinois fut heureux, puiſqu'ils revinrent riches en chevaux & en pelle-

te-

(*a*) Analyſe de l'inoculation du D. Kirkpatrik.
(*b*) Voy. Journ. hiſt. du voy. à l'Equ. Paris 1751, pag. 103 & 104.
(*c*) Lett. édif. & curieuſes, tom. XV.

teries, qui ſont les richeſſes & la monnoye des Tartares.

D'un autre côté, la pratique de l'inoculation à la maniere d'Europe, ſe perfectionnoit dans le ſilence pendant le tems de ſa diſgrace, ſes progrès étoient moins divulgués, mais elle n'avoit pas laiſſé de ſe répandre en divers endroits de l'ancien & du nouveau monde.

J'ai dit ailleurs (*a*) comment en 1728 on 1729 un Miſſionaire Carme des environs de la Colonie Portugaiſe du *Para*, dans l'Amérique Méridionale, voyant tous les Indiens de ſa miſſion importés l'un après l'autre par une petite vérole épidémique, ſans qu'un ſeul en réchappât, & ayant déja perdu la moitié de ſon troupeau, avoit ſauvé tous ceux qui lui reſtoient, en hazardant ſur eux la méthode de l'inoculation, dont il n'avoit qu'une connoiſſance très-ſuperficielle par une gazette d'Europe, & que ſon exemple avoit été ſuivi, avec le même bonheur, par un de ſes confreres, Miſſionaire ſur les bords de *Rio-Negro*, ainſi que par quel-

(*a*) Relation du voyage de la riviere des Amazones. Paris 1745. Mémoires de l'Académie des Sciences, 1745.

quelques Portugais de la ville du *Para*. J'ai depuis appris que dans une nouvelle épidémie qui avoit défolé cette province, le même remede n'avoit pas moins heureufement réuffi.

Mais il y avoit déja plufieurs années que l'inoculation avoit repris le deffus dans la nouvelle Angleterre. Une épidémie terrible ravagea la Caroline en 1738, tous les malades fuccomboient fous la violence du mal: alors on fe reffouvint de l'efficacité du remede dans le pays même où il avoit été profcrit, on eut de nouveau recours à l'inoculation qui réuffit mieux que jamais, puifque dans les chaleurs ardentes des mois de Juin, de Juillet & d'Août, tems le plus contraire aux maladies inflammatoires, & dans un pays où cette méthode n'a jamais auffi bien réuffi qu'en Europe, de mille perfonnes inoculées il n'en mourut que huit, ce qui n'eft qu'un fur cent vingt-cinq (*a*).

Les nouveaux fuccès de l'inoculation dans la Caroline en 1738, n'approchent pas de ceux qu'elle eut lors qu'on recommença de la pratiquer en Angleterre. De près

(*a*) The analyfis of inoculation, by J. Kirkpatrik, pag. 110, 111, &c.

près de deux mille perſonnes inoculées depuis douze ans à Vincheſter & aux environs dans les Comtés de *Suſſex* & d'*Hampton*, &c. il n'eſt mort, ſuivant le rapport du Docteur *Langrish*, que deux femmes enceintes, que leurs Médecins diſſuadoient de s'expoſer à l'inoculation(*a*).

L'année 1746 fut à Londres l'époque de la fondation d'une maiſon de charité, tant pour inoculer la petite vérole aux pauvres, & diminuer par ce moyen la devaſtation qu'elle fait de l'eſpece humaine, que pour ſécourir ceux qui en ſont naturellement attaqués. C'eſt dans l'égliſe de cet hôpital que l'Evêque de Vorceſter prêcha en 1742 un ſermon pour exciter la charité des citoyens en faveur de l'inoculation, il le prononça dans la même chaire où vingt ans auparavant elle avoit été traitée d'ouvrage du démon. Ce Prélat dans ce ſermon parle de quinze cens perſonnes inoculées par trois différens Praticiens, & dont trois ſeulement ſont mortes, & d'un pareil nombre de morts ſur trois cens neuf ſujets, mais la plupart adultes, qui ont ſubi l'épreuve dans

(*a*) Sur inoculation. Analyſe &c. du D. Kirkpatrik.

dans le nouvel hôpital. M. *Winchefter* Chirurgien de l'hôpital des *Enfans Trouvés* n'a perdu qu'un enfant fur cent quatre-vingt fix inoculés, & de trois cens foixante-dix autres expériences qu'il a faites ailleurs, une feule a été malheureufe. M. *Frevin de Rye* affure que de plus de trois cens inoculations, une feule lui a mal réuffi. A *Salisbury*, quatre perfonnes font mortes fur quatre cens vingt-deux, & trois à *Blandfort*, fur trois cens neuf.

Au mois de Novembre 1747, M. *Ranby*, premier Chirurgien de S. M. Britannique, avoit inoculé huit cens vingt-fept fujets (*a*) fans qu'il lui en fût mort; fes expériences montoient, en 1752, à plus de mille, & il n'avoit pas perdu un feul malade (*b*). La différence des fuccès peut être attribuée, en partie, au plus ou moins de malignité de l'épidémie qui doit influer fur celle du virus même choifi

(*a*) Lettre particuliere de M. Trembley à l'Auteur de ce Mémoire.

(*b*) Sermon de M. l'Evêque de Vorcefter. En 1754. M. Ranby en a inoculé douze cens fans aucun accident. M. Midleton fur huit cens n'en a perdu qu'un.

choiſi pour l'inoculation ; en partie au plus ou moins de précautions priſes pour préparer & pour gouverner les malades; enfin, aux différens dégrés d'habileté & d'expérience des inoculateurs; mais ſurtout à la maxime de ne pas hazarder l'inoculation ſur des ſujets mal conſtitués, mal-ſains, ou ſoupçonnés d'autres maladies; attention que la Grecque de Conſtantinople portoit juſqu'au ſcrupule, & à laquelle elle attribuoit ſes ſuccés.

En réſumant tous les faits précédens, on trouve que de ſix mille trois cens quatre-vingt-dix-huit inoculés en Angleterre, dix-ſept ſeulement ſont ſoupçonnés d'être morts des ſuites de l'inoculation, ce qui fait un ſur trois cens ſoixante-ſeixe.

En 1750, une République où fleuriſſent les mœurs & les arts, & où le zèle du bien public eſt une vertu commune à tous les citoyens, adopta la pratique de l'inoculation, dont un de ſes premiers Magiſtrats lui avoit donné l'exemple. Nul événement funeſte n'a depuis cauſé ſes regrets; c'eſt dequoi l'on peut ſe convaincre par la lecture d'un traité court & précis de la petite vérole inoculée, dont aucun de nos Journaux n'a donné

d'extrait. Il eſt de M. *Butini*, Docteur en Médecine de la Faculté de Montpellier, aggrégé à Geneve. J'en ai tiré beaucoup d'éclairciſſemens & de faits, ainſi que du mémoire de M. *Guyot*, inſéré dans le *Tome II.* des Mémoires de l'Académie Royale de Chirurgie, & d'une lettre du même, dont j'ai eu communications.

Le Docteur *Kirkpatrik* vient de donner (en 1754) à Londres, une nouvelle analyſe ou traité complet de l'inoculation, dédié à S. M. B. dans lequel il réſume ce qui eſt écrit pour & contre ſur ce ſujet en Angleterre, y joint ſes propres reflexions, & répond à toutes les objections. J'ai déja cité pluſieurs de ſes remarques.

J'apprends dans le moment que l'inoculation fait actuellement les plus grands progrès en Hollande, & que le Docteur *Tronchin*, Génevois, célébre Médecin d'*Amſterdam*, la pratique avec un tel ſuccès, que ſans le préjugé populaire qui n'eſt pas aſſez dompté, les exemples les plus illuſtres l'auroient nouvellement accréditée.

Telles ont été depuis trente ans en Europe les viciſſitudes de fortunes de la fameu-

meuſe méthode de l'inoculation. L'émétique & le quinquina n'ont pas éprouvé moins de contradictions, avant que leur efficacité fût généralement reconnue.

Mais avant que de paſſer outre, donnons à ceux qui ne connoiſſent qu'imparfaitement l'inoculation, une idée diſtincte de cette méthode, & des différentes manieres de la pratiquer : c'eſt une partie eſſentielle de ſon hiſtoire.

La petite vérole artificielle eſt vraiſemblablement plus ancienne à la Chine qu'ailleurs. Le P. d'*Entrecolles* remarque, dans ſa lettre très curieuſe (*a*) de *Peking* le 11 Mai 1726, que ſi cette coutume fut venue de Circaſſie ou des environs, à la Chine, elle ſe ſeroit vraiſemblablement étendue d'abord dans ſes provinces occidentales, & les plus voiſines de la mer Caſpienne, au lieu que c'eſt à l'autre extrémité de cet Empire, du côté de l'orient, & dans la province de Kiangnan, ſur la mer du Japon, que la méthode de *Tchangtcou*, c'eſt-à-dire de *ſemer la petite vérole*, a été plus anciennement connue. Elle conſiſte à inſérer dans le nez des enfans une tente de coton impregnée de

(*a*) Let. édif. & cur. Tom. XX.

de la matiere des puſtules deſſechées de petite vérole réduites en poudre. Cette mèthode a été éprouvée en Angleterre, ſur une fille condamnée à mort (*a*); elle fut plus malade que tous les inoculés par la voie ordinaire, & la pratique Chinoiſe, dont le P. d'*Entrecolles* rapporte trois recettes différentes, fut jugée dangereuſe (*b*).

En Grece & en Turquie on introduiſoit la matiere liquide & encore chaude, tirée quelques momens auparavant des boutons d'une petite vérole naturelle & bien conditionnée, dans huit ou dix piqûres faites en différentes parties du corps, avec pluſieurs précautions ſuperſtitieuſes, accompagnées d'offrandes de cierges, par le moyen deſquelles le Docteur *Timone* ſoupçonne que la Grecque inoculatrice ſe concilioit les Prêtres Grecs, qui lui fourniſſoient une multitude prodigieuſe de ſujets à inoculer (*c*).

Dans

(*a*) Butini, Traité de l'inoculation. p. 98.

(*b*) *Ibid.* p. 86.

(*c*) *Quin & fortè tributo cereorum clerum ſibi conciliat, innumeros enim quos inoculet eoſque commendatos ab ipſis Sacerdotibus Græcis quotidie habet, ita ut vix poſſit multitudini ſufficere.* Diſſert. hiſt. du Docteur Timone. *Voyez* Appendix des Voyages de la Motraye, *tome II.*

Dans la province de Galles on procédoit avec beaucoup moins d'appareil; les Ecoliers se donnoient la petite vérole les uns aux autres, en se piquant avec une éguille, ou seulement en se frottant le bras ou la main jusqu'au sang sur des boutons d'une petite vérole qui commençoit à sécher (*a*); l'acquereur donnoit deux ou trois sols à celui dont il achetoit la matière, & cet usage n'avoit pas d'autre nom dans le pays que celui *d'acheter la petite vérole*. Une longue expérience a fait donner en Angleterre la préférence à la méthode suivante, long-tems pratiquée par M. *Ranby* & depuis suivie à Genève avec le plus grand succès, tant sur les enfans que sur les adultes jusqu'à l'âge de trente ans (*b*).

(*c*) Après avoir préparé le sujet pendant quelques jours par un régime & des remedes convenables, un ou deux purgatifs legers, & s'il en est besoin, par une saignée; on fait aux deux bras, dans la partie moyenne & externe au dessous du

(*a*) Voyez lettres rapportées par M. Jurin.

(*b*) Mem. de M. Guyot, tom. II. des recueils de l'Acad. de Chirurgie.

(*c*) Lettre latine manuscrite de M. *Ranby*. Traité de l'inoculation de M. Butini.

du tendon du mufcle deltoïde, pour ne point gêner la liberté des mouvemens, une incifion longue d'un pouce, qui entame à peine la peau (*a*), on y infere un fil de la même longueur, impregné de la matiere d'un bouton mûr qui n'a point de rougeur à fa bafe, d'une petite vérole, foit naturelle, foit artificielle, prife d'un enfant fain. On a reconnu que cette matiere conferve fon efficacité pendant plufieurs mois, & de l'automne au printems. On leve cet appareil après quarante heures, & on panfe les plaies une fois par jour. Quoique les premiers jours après l'opération, le malade foit en état de fortir, on lui fait garder la chambre & continuer le régime; on le met au lit le fix ou le feptiéme jour, quand la fiévre furvient; elle eft rarement accompagnée d'accidens; mais tous les fimptômes ceffent par l'éruption le fept ou huitiéme jour, & ils n'ont aucune fuite; alors l'inflammation des plaies diminue, elles donnent plus de matiere, & une gran-

(*a*) Le D. Timone avoit déja fubftitué l'incifion faite aux deux bras aux piquûres que la Grecque faifoit en divers endroits du vifage & du corps. Voyez *Lettre de Timone*, *Appendix des Voy. de la Motraye.*

grande partie du venin s'échappe par cette voye. Le dixiéme jour après l'éruption, elles commencent à ſe remplir, le quinzième à ſe cicatriſer, & le vingtième elles ſe ferment d'elles-mêmes pour l'ordinaire; ſi elles tardent, il ne faut pas ſe hâter de les fermer. On a éprouvé qu'une inciſion ſuffiſoit; & ſi l'on en fait deux, c'eſt moins pour s'aſſurer que l'inſertion a bien pris, que pour faciliter par un double canal l'épanchement de la matière varioleuſe, & rendre par-là celle qui forme les boutons moins âcre & moins corroſive, & la nature de la petite vérole plus bénigne. La théorie s'accorde en ce point merveilleuſement avec l'expérience.

Quelquefois le venin s'échappe, tout ou preſque tout, par les deux inciſions, & le malade n'a qu'une ou deux puſtules, quelquefois même pas une ſeule. Il n'en eſt pas moins purgé du germe de la petite vérole, ni moins à l'abri de le contracter de nouveau. Plus la matière ſort abondamment des plaies des bras, plus le nombre des boutons eſt petit & diſtinct; au lieu que dans la petite vérole naturelle, chaque parcelle de la matiere du foyer fait ſon bouton particulier, ce qui la

la rend ſouvent confluente, & par là d'autant plus dangereuſe. Parmi celles qui ont été communiquées à Genève, à peine y en a-t-il eu une de cette eſpece, & aucun de ceux qui l'ont reçue par inſertion n'en a été marqué. C'eſt auſſi ce qu'on avoit obſervé, non ſeulement en Angleterre, mais en Grèce & en Circaſſie (*a*) dont les habitans n'ont adopté cet uſage que dans la vue de conſerver la beauté de leurs filles. A peine cette obſervation ſouffre-t-elle quelque exception, & ſeulement lorſque les malades s'écorchent, ou qu'ils ont été mal préparés.

Le plus grand danger de la petite vérole naturelle eſt la fievre ſecondaire qui arrive dans le tems de la ſupuration. Dans la petite vérole artificielle, cette fièvre eſt fort rare, & ſur tout parmi les enfans qui ſont à peine malades. De vingt perſonnes inoculées à Genève par M. *Guyot*, une ſeule y a été ſujette, c'étoit une femme qui avoit eu pluſieurs enfans (*b*).

Je

(*a*) *Timone, Pilarini, Jurin, la Coſte, la Motraye. Voy. de Circaſſie.*

(*b*) Voyez tom. II. des Mém. de l'Acad. de Chirurgie.

Je me ſuis un peu étendu ſur l'hiſtorique de l'inoculation, parce que l'expoſition des faits ſuffit pour faire diſparoître le plus grand nombre des objections que nous allons examiner.

SECONDE PARTIE.

Réponſes aux Objections.

NE dédaignons point de répondre à des objections faciles à détruire ; ce n'eſt qu'en les réfutant ſolidement que l'on acquiert le droit de les mépriſer.

Peut-on demander ſérieuſement ſi c'eſt un crime de ſauver la vie à des milliers d'hommes, parce qu'il eſt poſſible que ſur milleque l'on conſerve, il y en ait un ou deux qu'on ne puiſſe arracher à la mort ? C'eſt à quoi ſe réduit la queſtion qui fait le ſujet de la thèſe de 1723 (*a*) ; où le Docteur en Médecine devenu Caſuiſte, prononçoit que l'inoculation eſt criminelle, du même droit ſans doute que le Théologien pourroit décider qu'elle eſt mal ſaine. Pre-

(*a*) *An Variolas inocularo NEFAS?*

Premiere Objection. *Est ce bien la petite vérole que l'on communique par l'inoculation; & la maladie communiquée n'est-elle pas plus dangereuse que celle qu'on veut prévenir.*

Réponse. Ceux qui ont fait la premiere partie de l'objection, l'ont eux-mêmes résolue, & ont en même tems donné des preuves de la bonne foi avec laquelle ils la faisoient : ils sont prêts de convenir que la petite vérole inoculée est une vraie petite vérole (*a*), pourvu qu'on reconnoisse qu'elle est plus maligne & plus contagieuse que la naturelle. Quant à l'objection ainsi métamorphosée, nous y avons déja répondu, en prouvant par le raisonnement & par l'expérience, qu'une petite vérole prévue & donné de propos délibéré après tous les préparatifs & toutes les précautions que l'art & l'expérience ont enseignées, & dans les circonstances telles, que l'on choisit à souhait, l'âge, la disposition de corps & d'esprit du malade, la saison, le lieu & la matiere de la maladie; qu'une telle petite vérole ne peut manquer d'être, comme

(*a*) Analysis of inoculation by J. Kirkpatrik, pag. 100. & suiv.

me elle l'eſt en effet, plus bénigne, & par conſéquent moins dangereuſe qu'une petite vérole épidémique contractée au hazard dans des conjonctures qui en peuvent augmenter le danger. En effet peut-on concevoir que la matiere de l'inoculation choiſie & tirée d'une petite vérole de la meilleure qualité, produiſe une maladie plus maligne & plus contagieuſe que celle qui tue la ſeptiéme partie, la cinquiéme, le quart, & quelquefois le tiers de ceux qu'elle infecte? L'expérience, même dans les cas les plus malheureux, n'a-t-elle pas prouvé le contraire, puiſque le plus funeſte effet de la petite vérole inoculée, de l'aveu de ſes adverſaires, dans les épidémies les plus fâcheuſes, a été d'être fatale à un ſur cinquante (*a*), dont il ſeroit mort au moins un ſur cinq de la petite vérole ſpontanée?

Seconde Objection. *La petite vérole inoculée met-elle à l'abri de la petite vérole naturelle?*

Réponſe. L'hiſtoire des faits eſt la meilleure réponſe à cette objection. Depuis trente ans qu'on a les yeux ouverts ſur les ſuites de l'inoculation, & que tous

(*a*) Relation de M. Jurin.

les faits ont été discutés, contradictoirement, il n'y a aucun exemple avéré qu'un sujet inoculé ait contracté la petite vérole une seconde fois (*a*); c'est une vérité que les ennemis de cette méthode ont tâché d'éluder par toutes sortes de voies, même par celle de l'imposture (*b*), Le Docteur *Neetleton* fut obligé de démentir publiquement un bruit qu'on avoit répandu, qu'un sujet inoculé par lui, avoit ensuite pris la petite vérole, & en avoit été fort mal. On en cita un autre & une lettre d'un certain *Jones* qui assuroit la même chose de son fils. Le Docteur *Jurin* s'étant soigneusement informé du fait, le pere refusa de faire voir les cicatrices de son fils; il offrit ensuite de dire la vérité si on vouloit le payer, & il finit par écrire à M. *Jurin*, & lui avouer qu'il ne sçavoit ce que c'étoit que l'inoculation. Le D. *Kirkpatrik* rapporte la lettre dans son ouvrage (*c*).

Qu'importe après cela, de sçavoir si l'on peut avoir deux fois naturellement une

(*a*) *Timone*, *Pilarini*, *Jurin*. Lett. de *Richard Wright*, & de *Perret Williams*.

(*b*) *Analysis of inoculation by J. Kirkpatrik*, p. 121.

(*c*) Pag. 123.

une petite vérole complette? Quand ce fait, que plusieurs Médecins nient, seroit bien avéré, comme je le suppose, il ne s'ensuivroit pas nécessairement qu'après l'inoculation on fût sujet à reprendre cette maladie. En effet on peut concevoir qu'en certaines circonstances les causes naturelles de l'épidémie ou de la contagion ne développent qu'imparfaitement dans un corps le germe de la petite vérole, en sorte qu'il en reste assez pour une nouvelle fermentation, & l'on peut en même tems soutenir avec beaucoup de vraisemblance, que le ferment de la petite vérole mis en action par un virus de même nature, introduit directement dans le sang, au moyen de plusieurs incisions, se développe si complettement dans toutes ses parties, qu'il ne reste plus de matiere pour un second développement. Une cause plus puissante doit produire un plus grand effet: le lait se tourne & se coagule moins sûrement & moins efficacement par l'action naturelle de l'air & de la chaleur, que par le mélange direct d'un acide. Mais laissant là tous les raisonnemens auxquels on peut en opposer d'autres, ne suffit-il pas, pour rassurer sur la crainte d'une seconde petite vérole

 après

après l'inoculation, que depuis trente ans & plus qu'on la pratique en Angleterre, on ne puiſſe citer aucun exemple d'un inoculé qui ait repris cette maladie, ſoit par contagion, ſoit par inoculation ?

On a fait habiter des enfans (*a*) inoculés avec d'autres attaqués de la petite vérole ſpontanée, ſans qu'aucun l'ait priſe une ſeconde fois.

Eliſabeth *Harris* (*b*), qui étoit du nombre des ſix criminels inoculés dans les premiers eſſais, après ſa guériſon rendit ſes ſoins à plus de vingt malades de la petite vérole, & la contagion n'eut aucune priſe ſur elle.

On expérimenta dans la même priſon, ſi une perſonne qui avoit eu la petite vérole naturelle la prendroit par inoculation, & l'on ne put y réuſſir, quoiqu'on eût introduit dans les plaies une plus grande quantité de virus qu'à l'ordinaire (*c*).

On a repeté l'inoculation pluſieurs fois ſur pluſieurs ſujets, ſans qu'ils aient été infectés de nouveau.

Le Docteur *Kirkpatrik* (*d*) rapporte encore

(*a*) Analyſis, &c. by Kirkpatrik, p. 120.
(*b*) Ibid.
(*c*) Kirkpatrik, pag. 119.
(*d*) Pag. 120.

core qu'une jeune perſonne de douze ans, inoculée & bien rétablie, entreprit, par une fantaiſie ſinguliere, d'éprouver ſi elle pouvoit reprendre la petite vérole; qu'elle ſe fit ſecrettement une nouvelle inciſion elle-même, & y mit à trois diverſes repriſes, en trois différens jours de la matiere varioleuſe que lui fournit une de ſes amies, qui vrai-ſemblablement n'apporta pas de grandes précautions ſur le choix; au bout de huit jours elle ſentit un peu de mal de tête qui l'effraya d'abord, & lui fit avouer ce qu'elle avoit fait. Elle ſe mit au lit, le mal de tête diſparut; il n'y eut ni fievre ni éruption, & elle ſe leva, en diſant qu'elle s'ennuyoit d'être malade.

Troiſiéme Objection. *La petite parcelle de venin tranſmiſe dans le ſang par la voie de l'inoculation, peut être l'enveloppe ou la ſemence d'autres maux, que l'on communiqueroit par la même voie, tels que le ſcorbut, les écrouelles, &c.*

Réponſe. Cette ſuppoſition eſt d'autant moins fondée, que le riſque de prendre ces autres maladies ſeroit moins égal dans la contagion naturelle. De plus les expériences ont prouvé que cette crainte étoit chimérique: & enfin comme on eſt

le maître de choisir la matiere de l'inoculation, rien n'empêche de la prendre d'un sujet, & sur tout d'un enfant bien sain, & qui n'ait aucun autre mal que la petite vérole même.

Quatriéme objection. *L'inoculation laisse*, dit-on, *quelquefois de fâcheux restes, comme des playes, des tumeurs*, &c.

Daignerons-nous répondre à cette objection? Ces accidens sont très-fréquens après la petite vérole naturelle, & infiniment rares à la suite de l'inoculation; & si l'on en peut citer quelqu'un, qui ne doit être atttribuer qu'à l'imprudence du malade ou à la malhabileté du Chirurgien, on peut en rapporter un plus grand nombre & de plus dangereux à la suite d'une simple saignée. Il faut donc commencer par proscrire ce remede, avant que de faire le procès à l'inoculation.

Cinquiéme Objection. *C'est usurper les droits de la Divinité que de donner une maladie ou d'entreprendre d'y soustraire celui qui dans l'ordre de la Providence y étoit naturellement destiné.*

Rép. Cette objection est celle des *fatalistes* & des *prédestinatiens* rigides. La confiance en la providence nous dispense-t-elle de prévenir les maux que nous pré-

prévoyons & dont nous pouvons nous garantir par des ſages précautions? Ceux qui ſont dans ce principe, s'ils agiſſent conſéquemment, doivent proſcrire l'uſage de tous les remedes de précautions & de tous les préſervatifs. Ils doivent ſuivre l'exemple des Turcs, qui, ſous prétexte de s'abandonner à la providence périſſent par milliers dans ces tems de peſte ſi fréquens à *Conſtantinople*, tandis qu'ils voyent les Francs établis au milieu d'eux, ſe garantir des funeſtes effets de la contagion à la campagne & à la ville, en ſe renfermant dans leurs maiſons, & en évitant ſoigneuſement toute communication extérieure. Je demande à ceux qui réclament ici les droits de la Providence divine, ſi, lorſqu'elle permet qu'on découvre une méthode ſûre pour ſe préſerver des ravages de la petite vérole, elle nous défend d'en faire uſage? C'eſt elle qui nous offre le remede; n'eſt-ce pas l'offenſer que de le rejetter avec mépris? Venons à l'objection la plus rebattue & la plus propre à faire illuſion.

Sixiéme Objection. *Il n'eſt pas permis de donner une maladie cruelle & dangereuſe à quelqu'un qui ne l'auroit peut être jamais eue.*

 Ré-

Réponse. Commençons par dépouiller cette objection de ce qu'elle a de faux ou d'exagéré.

Premierement, on ne peut dire avec vérité que la petite vérole inoculée soit cruelle ni dangereuse. Une incision qui effleure à peine la peau, & qu'on peut réduire à une simple piqûure, une fiévre légere, suivie de quelques symptômes, qui durent à peine vingt-quatre heures, ne font pas une maladie cruelle ; & une maladie dont il ne meurt pas un sur trois cens, comme on l'a prouvé, peut-être pas un sur mille, comme nous le ferons voir, peut-elle se nommer dangereuse (*a*) ?

Si

(*a*) Ce qu'avoient avancé les Médecins Grecs, Timone, Pylarini, & le Duc, sur les prodigieux succès de l'inoculation en Turquie, avoit pu paroître suspect, mais devient croyable aujourd'hui, parce qu'on a depuis éprouvé en Angleterre, où la petite vérole est souvent dangereuse, & dont le climat semble moins favorable à l'inoculation que celui de Constantinople. Les trois Médecins Grecs, d'âge & d'intérêts différens, & qui ne se sont point cités dans leurs ouvrages, ont assuré qu'après plusieurs années de recherches & d'expériences dont ils ont été témoins oculaires, ils n'avoient point eu connoissance que cette opération eût eu des suites fâcheu-

Si dans les premiers essais de l'inoculation en Europe & en Amérique, avant que la méthode fût perfectionnée, il est mort quelquefois un malade sur soixante-quatre, comme à *Boston*, dans une saison peu favorable, & par la négligence des préparations nécessaires, comme l'assure le Docteur *Jurin*; quand il seroit vrai qu'il

cheuses; ils avoient d'ailleurs tout ce qu'il falloit pour être crus, Pylarini né à Céphalonie, d'une famille noble, a été premier Médecin d'un Empereur de Russie; il s'est distingué par ses lumieres & ses écrits; il proteste qu'il a long-tems répugné à cette pratique, & qu'il ne s'est rendu qu'à l'évidence, & l'on voit par sa dissertation qu'il n'étoit ni crédule, ni mauvais Physicien. Il avoit été reçu fort jeune en l'Université de Padoue. Voyez Hom. ill. du P. Niceron. Timone avoit reçu le même grade à Padoue & à Oxford; il étoit de la Société Royale, & avoit refusé d'être Médecin du Grand-Seigneur; il avoit suivi dix ans les progrès de cette opération, & y avoit eu beaucoup de part, *Acta eruditorum Lipsiæ, Febru.* 1722. Antoine le Duc, que son nom peut faire croire fils d'un François, étoit né à Constantinople; il y avoit été inoculé. Il reçut le bonnet de Docteur à Leyde en 1716, & y soutint une thèse en faveur de l'inoculation. Sa dissertation est imprimée à Leyde en 1722, à la suite de celles de Jacques de Castro, de Gualter Harris, l'un & l'autre du College des Médecins de Londres.

qu'il en eſt mort quelquefois un de cinquante, je ne m'arrêterai pas à prouver par l'examen des circonſtances (*a*) qu'il eſt fort douteux qu'ils ſoient morts de l'inoculation; j'accorderai tout, & je dirai que la preuve la plus évidente que la petite vérole inoculée n'eſt point dangereuſe, c'eſt le petit nombre d'accidens qui lui reprochent ſes adverſaires les plus acharnés. Qu'eſt-ce en effet qu'une expérience malheureuſe ſur quarante-neuf qui réuſſiſſent? Ils ne peuvent donc nier au moins, que de cinquante malades dont dix peut-être ſeroient morts de la petite vérole; on n'en ſauve neuf par l'inoculation, & voilà ce qu'ils appellent une opération diabolique.

Je ne puis me refuſer une réflexion que je ne trouve dans aucun de ceux qui ont écrit ſur cette matiere, c'eſt qu'il eſt de la plus grande injuſtice de mettre ſur le compte de l'inoculation, comme il paroît qu'on l'a fait juſqu'à préſent, toutes les morts qui arrivent dans les quarante jours qui la ſuivent. Y a-t-il un homme ſi ſain & ſi robuſte qu'il ſoit, de la vie

(*a*) Lett. écrite de Boſton dans celle de M. Jurin, à Caleb Cotesworth.

vie duquel on puiſſe répondre pour quarante jours ? De huit cens mille habitans que l'on compte dans Paris, il en meurt tous les ans vingt mille ; donc deux mille cinq cens en ſix ſemaines, c'eſt $\frac{1}{320}$ Donc de trois cens vingt perſonnes priſes au hazard, il eſt probable qu'en quarante jours il en moura au moins une.

Donc de trois cens vingt inoculés de tout âge, il en doit mourir un dans le même terme, à moins qu'on ne veuille que cette opération diminue le dégré de probabilité d'une mort naturelle. Ceux qui ſont forcés à cette ſuppoſition, en ont-ils ſenti toute l'abſurdité ? ont-ils vu que ſi l'inoculation aſſuroit la vie d'un homme pour quarante jours, une égratignure répétée toutes les ſix ſemaines nous préſerveroit de la mort ?

La petite vérole inoculée n'eſt donc ni dangereuſe ni cruelle, comme l'objection le ſuppoſe : *mais*, dira-t-on, *l'on ne peut nier que ce ne ſoit une maladie ; pourquoi la donner gratuitement à celui qui ne l'auroit peut-être jamais eue* ? Voilà le plus ſpécieux de tous les raiſonnemens qu'on puiſſe faire contre cette pratique, & le plus aiſé de tous à confondre.

Je répонds prémierement qu'on ne donne

ne point cette maladie à celui qui ne l'auroit pas eue, puiſqu'il n'y a que ceux qui en ſont ſuſceptibles qui la contractent par inoculation, comme toutes les expériences pour la vérification de ce fait l'ont prouvé (*a*). Celui qui n'a point en lui le germe de la petite vérole, en ſera quitte pour une opération moins douloureuſe qu'une ſaignée; les inciſions ſe ſécheront comme une ſimple coupure, & il ſe verra délivré pour toujours des inquiétudes & des tranſes continuelles où vivent ceux qui n'ont pas encore eu cette maladie (*b*); cette épreuve lui ſera garant qu'il eſt pour jamais à l'abri de la contagion; c'eſt même l'unique moyen de raſſurer ceux qui n'ayant pas eu une petite vérole bien décidée, ou ne ſçachant s'ils l'ont eue dans leur enfance, ne ſont pas ſûrs d'être à l'abri d'une rechute.

Je réponds en ſecond lieu avec le ſçavant Prélat, auteur du ſermon pour autoriſer l'uſage de cette pratique, que la petite vérole eſt une maladie qu'on peut dire

(*a*) Jurin, Butini, Kirkpatrik.

(*b*) J'ai connoiſſance d'un enfant à qui l'on a répété l'inoculation juſqu'à trois fois inutilement.

dire générale, à laquelle la Providence a voulu aſſujettir l'eſpece humaine; que le nombre de ceux qui vivent âge d'homme ſans l'avoir eſt ſi petit, qu'il forme à peine des exceptions à la loi commune; & qu'il en eſt de l'inoculation comme de l'accès de la goûte, qu'on excite lorſque les particules de cette douloureuſe maladie ſont diſperſées dans toute la maſſe du ſang. Dans l'un & l'autre cas on donne moins une maladie à un corps exempt de la contracter, qu'on ne choiſit le tems le plus favorable pour développer le ferment qui l'occaſionne, & que nous portons tous dans notre ſang: développement preſque inévitable & beaucoup plus dangereux quand il ſe fait au hazard & dans un tems d'épidemie (*a*) où il ſe produit quelquefois avec des ſignes équivo-

(*a*) Je ne ſçaurois, dit l'Auteur du Journal Britannique, tom. 4. p. 427, choiſir d'expreſſions plus préciſes & plus nettes, que celle de notre Théologien philoſophe (l'Evêque de Worceſter): *On ſe propoſe*, dit-il, *après avoir bien préparé le corps, de faire naître d'une maniere connue & viſible dans le ſang, ce mouvemént qui fait ſortir à la ſurface les principes cachés d'un mal ſi dangereux, lorſqu'à l'ordinaire il eſt produit par des particules contagieuſes & imperceptibles; il ſemble donc* que

voques qui le déguisent & qui exposent les malades aux erreurs d'une cure incertaine.

L'autorité d'un Evêque Anglican ne doit ici rien perdre de son poids auprès des Théologiens Catholiques, & d'autant moins que la doctrine de la prédestination absolue, qui bien que peu suivie, subsiste encore dans la confession anglicane, est bien plus propre que le dogme catholique à fournir des argumens spécieux contre l'usage de l'inoculation.

Par toutes les considérations précédentes, on voit que l'objection qui portoit sur plusieurs fausses suppositions, a bien changée de face. La voici réduite à sa juste valeur.

Est-il permis de mettre paur jamais à l'abri d'une maladie cruelle, dangereuse & presque inévitable, en procurant avec les plus sages

que de même que dans l'accès de goutte qu'on excite, lorsque les particules de cette dangereuse maladie sont dispersées dans toute la masse du sang, on donne moins une maladie à un corps qui en soit entierement exempt, qu'on ne choisit le tems & le moyen le plus sûr de le délivrer d'un mal dont l'origine est dans lui-même, qu'il ne peut presque jamais éviter, & dont l'issue est sans cela infiniment plus dangereuse.

ges précautions, & sous la direction d'un Medecin habile, une maladie légere, dont le danger est cent fois moindre? Y a-t-il deux manieres de répondre à cette question?

Mais, dit-on, *il n'est pas licite de faire un petit mal pour procurer le plus grand bien.* Cette instance n'est fondée que sur une équivoque: nous supposerons que ce principe est rigoureusement & généralement vrai, quant au mal moral; mais il est au moins très-faux dans l'application qu'on en veut faire à un mal physique. Il est certainement permis d'abbatre une maison pour préserver une ville d'un incendie; mal physique qui ne va gueres sans un mal moral: on submerge une province, & on la ruine pour plusieurs années dans la vue de prévenir le dégât passager qu'y pourroit faire un ennemi; on refuse l'entrée d'un port à un vaisseau prêt à périr, s'il est suspect de contagion. Dans un tems de peste on établit des barrieres; & quoique l'humanité s'en révolte, on tire impitoyablement & sans scrupule sur ceux qui les osent franchir. Le mal de l'inoculation, quand on y voudroit trouver du moral, est-il comparable à ces maux tolérés, permis, autorisés par toutes les loix?

Suite de la même objection.

On revient encore à la charge. *Pourra-t-on jamais persuader à un pere tendre de communiquer, de propos déliberé, à son fils unique, une maladie qui peut lui donner la mort? Quelque petit que soit le risque auquel il l'expose par l'inoculation, n'y en eût-il qu'un sur cent, sur deux cens, sur trois cens, comme on le suppose, à qui cette opération fût fatale, doit-il l'exposer volontairement à ce risque?*

Oui, pour le sauver d'un risque incomparablement plus grand, & si le préjugé n'offusque pas en lui toutes les lumieres de la raison, s'il aime son fils d'un amour éclairé, il ne doit pas hésiter un moment. Je le démontre.

Ce n'est point ici une question de morale, c'est une affaire de calcul. Ne faisons point un cas de conscience d'un probléme d'arithmétique.

Un pere doit prévenir les dangers dont son fils est menacé; & s'il ne peut l'en préserver totalement il doit au moins rendre le peril le moindre qu'il est possible. Ceci posé, doit-il ou ne doit-il pas faire inoculer son fils? Pour décider la ques-

queſtion, il n'y a qu'à comparer les riſques que court l'enfant dans les deux cas.

Je n'entrerai point dans toutes les conſidérations qui pourroient aider à déterminer le degré de vraiſemblance, qu'un enfant qui vient de naître mourra un jour de petite vérole; ce riſque eſt en raiſon compoſée de la probabilité que l'enfant aura cette maladie, & du riſque qu'il court d'en mourir, ſi jamais il l'a; mais outre qu'il n'y a peut-être pas aſſez d'expériences pour réſoudre exactement le problême, je ne me propoſe ici que d'établir ſur des calculs connus des vérités qui ſe puiſſent ſaiſir à la premiere vûe ſans être mathématicien.

Je remarque d'abord que ſi la petite vérole étoit inévitable, le riſque d'en mourir ſeroit à peine différent pour l'enfant qui vient de naître, & pour celui qui eſt déja frappé de la maladie. Si donc le nombre de ceux qui n'en ſont jamais atteints eſt très-petit, le peu d'eſpérance d'en être exempt diminue très-peu le riſque que l'enfant qui vient au monde court d'en mourir un jour.

Mais puiſque l'inoculation ne ſe pratique qu'au deſſus de l'âge de deux ans, c'eſt ſeulement le riſque au deſſus de cet

âge qu'il importe d'examiner. L'Evêque de *Vorcester*, dans l'ouvrage déja cité, avance, comme un fait constant, vérifié par l'expérience & le calcul, que de ceux qui vivent âge d'homme, à peine un seul sur plusieurs centaines est exempt de la petite vérole (*a*).

Ceci supposé, le danger d'en mourir pour celui qui a passé l'âge de deux ans, est donc presque aussi grand que s'il avoit déja cette maladie. Et puisqu'il est prouvé par les dénombremens de M. *Jurin*, qu'il n'échappe qu'un septiéme de ceux qu'el-

(*a*) *The instances of those, who pass trough life, after having arrived at manhod, and having been within the reach of infection, without undergoing this direful disease, are so extreamely few, as scarce to form an exception; learned calculations have made it as one to many hundreds*; Sermon de M. de Worcester *sur l'inocul.* Le Docteur *Jurin* a remarqué que sur cent inoculés, il y en avoit quatre sur qui l'inoculation ne produisoit aucun effet; ce qui peut faire présumer qu'il y auroit le même nombre de quatre sur cent qui n'auroient jamais la petite vérole naturelle; mais ce nombre doit être diminué, parce qu'il est très-possible & même probable qu'au moins quelqu'un de ceux sur qui l'inoculation n'a point eu de prise, avoit eu la petite vérole dans son enfance, & ne s'en souvenoit pas.

qu'elle attaque naturellement, le riſque d'en mourir que court l'enfant qui a paſſé deux ans, eſt donc pareillement, à peu-près, comme un à ſix, c'eſt-à-dire qu'à cet âge il y a preſque un ſeptiéme à parier, ou tout au moins un huitiéme, c'eſt-à-dire, un contre ſept non-ſeulement qu'on aura la petite vérole, mais qu'on en mourra.

On peut tirer la même conſéquence de quelques obſervations du même M. *Jurin*, qui paroiſſent d'abord contredire le précédent calcul; mais pour ne point fatiguer l'attention de cette aſſemblée, j'en ferai la matiere d'une note, (*a*). Venons à la queſtion propoſée.

Il

(*a*) Il eſt prouvé par les liſtes mortuaires de quarante-deux ans, tant de la ville de *Londres* que de ſes environs, & par un ſupplément de quatre ans à ces anciennes liſtes, qu'il y a des années où le huitiéme de tous les morts eſt enlevé par la petite vérole; mais en faiſant une année commune on trouve que cette maladie fait périr le quatorziéme du genre humain, ou ſoixante-douze par mille, ce qui paroît contredire ce que nous avons établi en évaluant le riſque d'en mourir à un ſeptiéme ou à un huitiéme; mais il faut conſidérer que dans les liſtes dont on vient de parler, ſont compris les morts de tout âge, & que de mille enfans qui naiſſent, il en meurt ordinairement

Il eſt évident qu'un pere ne devroit ſoumettre ſon fils à aucun riſque, même très-éloigné, s'il étoit ſûr que ce fils n'y feroit jamais expoſé; mais puiſqu'au défaut de cette révélation que le pere n'a pas, il à la certitude du riſque de mort que court ſon fils, avec un dégré de probabilité d'un contre ſix, il n'eſt pas moins évident que l'amour paternel exige qu'il dérobe ſon fils à ce péril, s'il le peut. Quand il ne réuſſiroit, en le faiſant inoculer, qu'à diminuer le riſque de moitié, du tiers, du quart, de moins encore, la raiſon le lui conſeilleroit; à plus forte raiſon lui preſcrit-elle de rendre ce riſque ſi petit qu'il devient comme nul, puiſque, ſuivant les dernieres expériences, ſur trois cens inoculations, il n'y a pas un accident à craindre. Au lieu d'un en-

rement trois cens quatre-vingt-ſix, & ſelon quelques autres liſtes, un plus grand nombre, ſoit en naiſſant, ſoit avant l'âge de deux ans, par différentes maladies, & communément avant d'avoir eu la petite vérole; par conſéquent c'eſt ſur les 614 reſtans qu'il faut prendre les ſoixante-douze qui meurent de ce mal, ce qui fait preſque un huitiéme, & ne s'éloigne pas de notre prémier réſultat. Les deux calculs pourroient encore ſe rapprocher par diverſes conſidérations.

enfant, ſuppoſons que le pere en ait ſept; & qu'ils en aient atteint l'âge de deux ans; s'il laiſſe agir la nature, il doit s'attendre à les voir tôt ou tard attaqués de la petite vérole, & tout au moins d'en perdre un des ſept, peut-être deux, ſi l'épidémie eſt violente, & cela peut-être quand ils auront reçu toute leur éducation, & qu'il aura conçu d'eux les plus grandes eſpérances. En les faiſant inoculer dans un âge tendre, il les ſauvera tous; mais peut-être, dit-on, le plus chéri ſuccombera ſous l'épreuve de l'inoculation, tandis qu'il eût échappé à la petite vérole ordinaire. Cette crainte eſt véritablement une terreur panique, puiſque la petite vérole inoculée eſt infiniment moins dangereuſe que la naturelle, & puiſque l'expérience a prouvé que celui qui ne la prendroit pas naturellement ne la recevra pas par inoculation. Quoiqu'il en ſoit, & quand le fils chéri mourroit, ce que je ſuppoſe contre toute vraiſemblance, le pere a fait ce qu'il devoit en diminuant le riſque de mort dont ce fils étoit menacé. Il a bien plus de raiſons pour ſe conſoler de ſa perte, qu'il n'en auroit ſi ſa fille avantageuſement établie étoit morte dans ſa premiere cou-

che. La chose deviendra plus sensible, & le calcul sera plus exact sur un grand nombre que sur un petit.

Un maître a trois cens cinquante jeunes esclaves qui n'ont pas encore eu la petite vérole : qu'il les abandonne à leur sort ; selon la loi commune il en mourra la septiéme partie ; il en perdra donc cinquante. Qu'il les soumette à l'inoculation : suivant les derniers calculs, qui ne donnent qu'un mort sur trois cens soixante-seize, il n'en perdra qu'un seul. Doit-il ou ne doit-il pas les faire inoculer ? Il paroît par toutes les expériences anciennes & nouvelles, qu'en Amérique, soit la faute du climat, ou celle des inoculateurs, la petite vérole est plus dangereuse qu'en Europe, & beaucoup plus parmi les noirs que parmi les blancs : ainsi peut-être au lieu d'un, le maître perdra-t-il six, dix, vingt esclaves par l'inoculation ; mais par la même raison ; au lieu de cinquante il en eût perdu cent ou cent cinquante par la petite vérole naturelle.

Peu importe qu'il y ait quelque erreur dans les nombres que nous avons supposés ; la conclusion ne peut différer que du plus au moins, & on voit qu'il n'y a nulle

le proportion entre les riſques qu'on court dans les deux cas, & que l'inoculation conſerve tout ſon avantage.

Préſentons ſous un nouveau jour l'importante vérité que nous cherchons à rendre évidente.

Vous êtes obligé de paſſer un fleuve profond & rapide avec un riſque évident de vous noyer, ſi vous paſſez à la nage: on vous offre un bateau; ſi vous répliquez qu'il vaut encore mieux ne point traverſer la riviere, vous n'entendez pas l'état de la queſtion: vous ne pouvez vous diſpenſer de paſſer à l'autre bord. On ne vous laiſſe que les choix du moyen. La petite vérole eſt inévitable au commun des hommes, le nombre des privilégiés fait à peine une exception. Nous ſommes donc tous forcés de traverſer le fleuve. Une longue expérience a prouvé que de ſept qui riſquent de le paſſer à la nage, un eſt emporté par le courant. De ceux qui le paſſent en bateau, il n'en périt pas un ſur mille: maintenant choiſiſſez.

Tel eſt le ſort de l'humanité. Un tiers de ceux qui naiſſent ſont deſtinés à mourir dans les deux premieres années de leur vie par des maux incurables ou inconnus:

échappés à ce premier danger, le risque de mourir de la petite vérole devient pour eux inévitable, il se répand sur tout le cours de la vie; c'est une lotterie forcée, où nous nous trouvons intéressés malgré nous, chacun y a son billet, & tous les ans il en sort un certain nombre. La mort en est le lot. Que fait-on en pratiquant l'inoculation? On change les conditions de cette lotterie, on diminue le nombre des billets funestes. Un de sept, & dans les climats les plus heureux un sur dix étoit fatal; il n'en reste plus qu'un sur trois cens, un sur cinq cens, & bientôt il n'en restera pas un sur mille; nous en avons déja des exemples. Tous les siécles à venir envieront au nôtre cette découverte. La nature nous décimoit; l'art nous *millesime*

Ce que j'ai dit d'un pere de famille, j'ose le dire d'un Monarque à l'égard de l'héritier présomptif de la couronne. Si la chose étoit douteuse, si même elle n'étoit pas évidente pour un esprit attentif, se persuadera-t-on sérieusement qu'on eût exposé le Prince de Galles au risque de l'inoculation.

TROI-

TROISIEME PARTIE.

Conséquences & Réflexions.

ON a pu prendre pour exagération ce que j'ai dit que la petite vérole détruisoit, mutiloit, ou défiguroit le quart du genre humain. En voici la preuve.

Sur la fin du seizieme siécle, environ cinquante ans après la découverte du Pérou, cette maladie fut apportée d'Europe en Amérique par Carthagène ; elle parcourut tout le continent du nouveau monde, & fit périr plus de cent mille Indiens dans la seule province de *Quito*. J'ai tiré cette remarque d'un ancien manuscrit de la cathédrale de cette ville. J'ai depuis été témoin dans les colonies Portugaises, voisines des bords de l'*Amazone*, que la petite vérole étoit mortelle à tous les naturel du pays. M. *Maitland* (*a*) à qui

(*a*) Chirurgien de Milord *Wortley Montague*, celui-là qui inocula les enfans de cet Ambassadeur à *Constantinople* & à *Londres*.

qui l'Angleterre doit l'uſage de l'inoculation, rapporte qu'il y a des années dans le Levant où la petite vérole eſt une eſpéce de peſte qui tue au moins le tiers de ceux qui en ſont atteints. Si l'on conſulte les liſtes rapportées dans l'ouvrage du Docteur *Jurin*, ou jointes à ce même ouvrage, entre autres celles du Docteur *Needletton*, qui s'étoit informé dans pluſieurs villes de maiſon en maiſon, du nombre des malades & des morts de l'année, moyen le plus ſûr pour parvenir à quelque choſe d'exact; on verra qu'à *Londres* & en d'autres provinces d'Angleterre il eſt mort en quelques années un cinquiéme & quelquefois plus de malades attaqués de la petite vérole. Tenons-nous-en à la concluſion du Docteur *Jurin* (*a*), qui par un calcul modéré, trouve que dans les épidémies ordinaires de la petite vérole il meurt communément un ſeptiéme des malades; mais parmi ceux qui en réchapent, combien reſtent privés de l'ouie ou de la vûe, en tout ou en partie. Combien affec-

(*a*) *Voyez* ſa relation ſur les ſuccès de l'inoculation.

fectés de la poitrine, languiſſans, valétudinaires, eſtropiés? J'en ai pour garant la thèſe même qui nous peint l'inoculation comme une pratique criminelle (*a*). Combien de défigurés pour la vie, par des cicatrices cruelles, deviennent pour ceux qui les approchent des objets d'horreur? Enfin dans ce ſexe, où la figure eſt un ſi grand avantage, combien perdent avec leurs agrémens, les unes la tendreſſe de leurs époux, les autres l'eſpérance d'un établiſſement; d'où s'enſuit une perte réelle pour l'état.

Quand le nombre des victimes bleſſées par la petite vérole ne ſurpaſſeroit pas celui des victimes qu'elle frappe mortellement, il ſeroit toujours vrai que de cent perſonnes échappées aux premiers dangers de l'enfance, quatorze ſont emportées par cette maladie, & que pareil nombre en porte toute la vie le triſte ſignalement. J'ai donc pu dire, puiſque j'ai vingt-huit témoins ſur cent, que ce fléau détruit ou dégrade le quart de l'humanité.

On

(*a*) *Quos non jugulat, deformitate turpes, orbos organis, &c. Quæſtio medica in ſcholis medicorum.* Par. 30 Decemb. 1723.

On a vu par le détail des expériences que j'ai rapportées, que l'inoculation prévient tous ces malheurs. Non ſeulement la petite vérole inoculée n'eſt pas mortelle, non ſeulement elle n'eſt pas dangereuſe, mais elle ne laiſſe point de reſtes qui rappelle un cruel ſouvenir.

Ce ne ſont point ici des conjectures hazardées par eſprit ſyſtématique ; c'eſt le réſultat des faits diſcutés contradictoirement, recueillis & publiés à la face de l'univers par de ſçavans Théologiens, des Médecins éclairés & des Chirurgiens habiles; j'ai cité mes garans. Les noms de l'Evêque de *Worceſter*, du Docteur *Jurin*, Secrétaire de la Société royale, & de M. *Ramby*, premier Chirurgien de S. M. B. ſont à la tête de la liſte, & me diſpenſent de répéter les autres.

A la vue de tant de témoignages reſpectables en tout genre, qui dépoſent depuis trente ans en faveur de l'inoculation, M. *Hecquet* ne diroit plus que *ce n'eſt encore qu'un remede de bonne femme, qui n'a pas fait ſes preuves, & qu'on veut la tranſmettre ainſi toute brute entre les mains des Médecins.* Ce Docteur mieux informé, rendroit aujourd'hui les armes à l'évidence: ſa probité rigide, ſon amour pour

pour la vérité feroient, s'il vivoit encore, un défenfeur de l'inoculation de celui qui l'a le plus décriée.

La prudence vouloit qu'on ne fe livrât pas avec trop de précipitation à une nouveauté même féduifante ; il falloit que le tems donnât de nouvelles lumieres fur fon utilité. Trente ans d'expériences ont éclairci tous les doutes & rendu la méthode plus fure. Les liftes des morts de la petite vérole ont diminué en Angleterre d'une cinquiéme (*a*) depuis que la pratique de l'inoculation y eft devenue commune. Les yeux enfin fe font ouverts. Il eft aujourd'hui démontré à Londres non feulement que la petite vérole inoculée eft infiniment moins dangereufe que la naturelle, mais qu'elle en garantit ; & dans un pays où l'on s'étoit déchaîné avec tant de fureur contre cette opération, il ne lui refte pas un ennemi qui l'ofe attaquer à vifage découvert ; l'évidence, la honte de foutenir une caufe defefpérée ont fermé la bouche à fes adverfaires les plus paffionnés Ouvrons les yeux à notre tour, il eft tems que nous voyons ce qui fe paffe fi près de nous, & que nous en profitions.

Ce

(*a*) Sermon de l'Evêque de Worcefter.

Ce que la fable nous raconte du Minotaure, & de ce tribut honteux dont *Thesée* affranchit les Athéniens, ne semble-t-il pas de nos jours s'être réalisé chez les Anglois ? Un monstre altéré de sang humain s'en repaissoit depuis douze siecles (*a*) sur mille citoyens échappés aux premiers dangers de l'enfance, c'est-à-dire sur l'élite du genre humain, souvent il se choisissoit deux cens victimes, & sembloit faire grace quand il se bornoit à un moindre nombre. Désormais il ne lui restera que celles qui se livreront imprudemment à ses atteintes, ou qui ne l'approcheront pas avec assez de précautions. Une Nation sçavante, notre voisine & notre rivale, n'a pas dédaigné de s'instruire chez un peuple ignorant de l'art de dompter ce monstre & de l'apprivoiser ; elle a sçu le transformer en un animal domestique, qu'elle employe à conserver les jours de ceux même dont il faisoit sa proye.

Cependant la petite vérole continue parmi

(*a*) La petite vérole apportée par les Arabes, n'est connue en Europe que depuis le commencement du VI[e] siécle. Il paroît qu'elle est plus ancienne à la Chine. Voyez Lettre du Pere d'Entrecolles, tom. XX. Lettres Edifiantes.

parmi nous ſes ravages, & nous en ſommes les ſpectateurs tranquilles, comme ſi la France, avec plus d'obſtacles à la population, avoit moins beſoin d'habitans que l'Angleterre. Si nous n'avons pas eu la gloire, de donner l'exemple, ayons au moins le courage de le ſuivre.

Il eſt prouvé (*a*) qu'une quatorziéme partie du genre humain meurt annuellement de la petite vérole. De vingt mille perſonnes qui meurent par an dans Paris, cette terrible maladie en emporte donc mille quatre cens quarante. Les plus grands ennemis de l'inoculation ont prétendu qu'elle faiſoit périr un ſur cinquante de ceux qui s'y expoſoient. Reproche faux & injuſte; mais ſuppoſons le vrai. De mille quatre cens quarante inoculés, on en conſerveroit de leur aveu mille quatre cens onze. Il eſt donc démontré que l'établiſſement de l'inoculation ſauveroit la vie à plus de mille quatre cens citoyens par ans dans la ſeule ville de Paris, & à plus de vingt huit mille hom-

(*a*) Voyez les liſtes annuelles des morts de Londres & des environs, pendant 42 ans rapportées par M. Jurin, & Supp. à cette liſte. Analyſe de *Kirkpatrik*, 1754. *Londres.*

hommes dans le Royaume, ſuppoſons que Paris ne contienne que le vingtiéme des habitans de la France.

Nous liſons avec horreur que dans des ſiécles de ténebres, & que nous nommons barbares, la ſuperſtition des Druides immoloit aveuglément à ſes Dieux des victimes humaines; & dans ce ſiécle ſi éclairé, ſi poli, & que nous nommons philoſophique, nous ne nous appercevons pas que chaque année notre ignorance, nos préjugés, notre indifférence pour le bien de l'humanité dévouent ſtupidement à la mort, dans la France ſeule, vingt-huit mille ſujets qu'il ne tiendroit qu'à nous de conſerver à l'Etat. Convenons donc que nous ne ſommes ni Philoſophes ni citoyens.

Mais s'il eſt vrai que le bien public demande que l'inoculation s'établiſſe, il faut donc faire une loi qui oblige les peres d'inoculer leurs enfans. Il ne m'appartient pas de décider cette queſtion. A Sparte, où les enfans n'appartenoient plus qu'à l'Etat, cette loi ſans doute eût été portée; mais nos mœurs ſont auſſi différentes de celles de Lacédemone, que le ſiécle de Lycurgue eſt loin du nôtre. D'ailleurs la loi ne ſeroit pas néceſſaire en France, l'en-

l'encouragement & l'exemple suffiroient, & peut-être auroient plus de force.

Portons nos vues dans l'avenir. L'inoculation s'établira-t'elle un jour parmi nous? Je n'en doute point. Ne nous dégradons pas jusqu'au point de désespérer des progrès de la raison humaine. Elle chemine à pas lents: l'ignorance, la superstition, le préjugé, le fanatisme, l'indifférence pour le bien retardent sa marche & lui disputent pas à pas le terrein; mais après des siécles de combats, vient enfin le moment du triomphe. Le plus grand de tous les obstacles est cette indolence, cette insensibilité, cette inertie pour tout ce qui ne nous intéresse pas actuellement & personnellement: indifférence qu'on a souvent érigée en vertu, & que quelques Philosophes ont adoptée comme le résultat d'une longue expérience, & sous le spécieux prétexte de l'ingratitude des hommes, de l'inutilité des efforts qu'on feroit pour les guérir de leurs erreurs, des traverses qu'on se prépare en leur montrant la vérité, des contradictions auquelles on doit s'attendre, au risque de perdre son repos, le plus grand de tous les biens.

Il faut avouer que ces réflexions sont

bien propres à modérer le zéle le plus ardent; mais il reste au Sage un tempérament à suivre; c'est de montrer de loin la vérité, d'essayer de la faire connoître, & d'attendre patiemment que le tems & les circonstances en fassent murir le germe.

Quelqu'utile que soit un établissement, il faut un concours de circonstances favorables pour en assurer le succès; le bien public seul n'est nulle part un assez puissant ressort.

Etoit-ce le bien de l'humanité, qui avoit établi l'inoculation en Circassie & chez les Georgiens? Rougissons pour eux, puisqu'ils sont hommes comme nous, du vil motif qui leur fit imaginer cette pratique salutaire. Ils la doivent à un intérêt sordide, au désir de conserver la beauté de leurs filles pour les vendre mieux, & pour les prostituer en Perse & en Turquie. Quelle cause introduisit ou ramena l'inoculation en Grece? L'adresse d'une femme habile & intéressée, qui sçut mettre à contribution la frayeur & la superstition de ses concitoyens.

Une épidémie cruelle, qui portoit la terreur & la désolation dans les familles les plus illustres, a produit le même effet

à

à Genève (a). Dans la Guiane, la crainte, peut-être le déſeſpoir de voir tous ſes Indiens périr l'un après l'autre ſans reſſource, purent ſeuls déterminer un Religieux timide à faire l'eſſai d'une méthode qu'il connoiſſoit mal, & que lui-même croyoit dangéreuſe. Un motif plus noble, on ne peut le nier, porta l'inoculation en Angleterre. Rien ne fait plus d'honneur à la nation, au Collége des Médecins de Londres & au Monarque Anglois, que le courage & les ſages précautions avec leſquelles cette méthode y fut reçue; mais n'y a-t-elle pas eſſuyé trente ans de contradictions?

Quand toute la France feroit perſuadée de l'importance & de l'utilité de cette pratique, elle ne peut s'introduire parmi nous ſans la faveur du Gouvernement. Et le Gouvernement ſe déterminera-t'il jamais à la favoriſer ſans conſulter les témoignages qui ont le plus de poids en pareille matiere? C'eſt donc aux Facultés de Théologie & de Médecine; c'eſt aux Académies & aux chefs de la Magiſtrature,

(a) Voyez Mém. de M. Guyot, Tom. II. des Mém. de l'Académie de Chirurgie.

re; c'eſt aux Sçavans, aux gens de Lettres, qu'il appartient de bannir des ſcrupules fomentés par l'ignorance, & de faire ſentir au peuple que ſon utilité propre, que la charité chrétienne, que le bien de l'État, que la conſervation des hommes ſont intéreſſés à l'établiſſement de l'inoculation. Quand il s'agit du bien public, il eſt du devoir de la nation penſante d'éclairer ceux qui ſont ſuſceptibles de lumiere, & d'entraîner par le poids de l'autorité cette foule ſur qui l'évidence n'a point de priſe.

Faut-il encore des expériences? ne ſommes-nous pas aſſez inſtruits? Qu'on ordonne aux Hôpitaux de diſtinguer ſoigneuſement dans leurs liſtes annuelles de malades & de morts, les diverſes eſpéces de maladies & le nombre de ceux qui en ſont attaqués, comme on le pratique en Angleterre. Que dans un de ces Hôpitaux l'expérience de l'inoculation ſe faſſe ſur cent ſujets qui s'y ſoumettront volontairement; qu'on en traite cent autres de même âge, attaqués de la petite vérole naturelle, que tout ſe paſſe avec le concours des différens maîtres en l'art de guérir, ſous les yeux & ſous la direction d'un Adminiſtrateur, dont les lumieres

res égalent le zéle & les bonnes intentions. Que l'on compare enſuite la liſte des morts, & qu'on la donne au public. Les moyens de s'éclaircir & de réſoudre les doutes, s'il en reſte, ne manqueront pas quand on en aura le pouvoir & la volonté.

L'Inoculation, je le répete, s'établira un jour en France, & l'on s'étonnera de ne pas l'avoir adoptée plutôt; mais quand arrivera ce jour? Je n'oſe le dire, lorſqu'un événement tel que celui qui répandit parmi nous il y a un an de ſi vives allarmes, & qui ſe convertit en tranſports de joie, réveillera l'attention publique, ou ce dont le ciel veuille nous préſerver ce ſera dans le temps funeſte d'une cataſtrophe ſemblable à celle qui plongea la France dans le deuil, & parut même ébranler le trône en 1711 (a) Alors ſi l'inoculation eut été connue, la douleur & la crainte récente du coup qui venoit de nous frapper, & qui menaçoit encore nos plus cheres eſpérances, nous eut fait recevoir comme un préſent du Ciel, ce préſervatif

(a) La mort de Louis Dauphin, ayeul de Louis XV, mort de la petite vérole, le 14 Avril 1711 à 49 ans. L'Empereur Joſeph mourut de la même maladie, le dix-ſept du même mois dans ſa trente-troiſiéme année.

tif que nous dédaignons aujourd'hui; mais à la honte de cette raiſon, qui ne nous diſtingue pas toujouts des animaux, le paſſé, le futur, fera à peine impreſſion ſur nous, le préſent ſeul nous affecte. Ne ferons-nous jamais ſages qu'à force de malheurs? Ne conſtruirons-nous un pont à Neuilly, qu'après qu'Henri IV aura couru riſque de la vie en y paſſant le bac? N'élargirons-nous nos rues qu'après qu'il y aura été aſſaſſiné?

P. S. Quelques-uns traiteront peut-être de paradoxe, ce qui depuis trente ans devroit avoir perdu ce nom. Mais je n'ai point à craindre cette objection dans le centre de la Capitale. On pourroit au contraire, & avec bien plus de fondement, m'accuſer de n'avoir expoſé que des vérités communes & connues de tous les gens capables de réfléchir; & de n'avoir rien appris de nouveau à une aſſemblée de géns éclairés. Puiſſe cet écrit ne m'attirer que ce ſeul reproche! Loin de le craindre, je le déſire. Et ſur-tout puiſſe-t-on mettre au nombre de ces vérités vulgaires & que j'étois diſpenſé de rappeller, que *ſi l'inoculation s'étoit introduite en France en 1723, on eut déja ſauvé la vie à près d'un million d'hommes, ſans y comprendre leur poſtérité.*

EX-

FIN.

EXTRAIT DES REGISTRES de l'Académie Royale des Sciences,

Du 8 Mai 1754.

MONSIEUR DE LA CONDAMINE ayant propofé de faire imprimer apart fon *Mémoire fur l'inoculation de la petite vérole*, fans renoncer cependant au droit de le faire imprimer dans le volume de 1754, l'Académie lui en a accordée la permiffion. En foi de quoi j'ai figné le préfent certificat. A Paris, ce 12 Juin 1754.

GRANDJEAN DE FOUCHY.
Secrétaire perpétuel de l'Ac. Royale des Sciences.

verole
1754
02290